

Interpellation présentée par le député:

M. Guy Mettan

Date de dépôt : 27 juin 2007

Messagerie

Interpellation urgente écrite relative au financement du TCMC, tronçon Jardin-Alpin – Vaudagne à Meyrin

En date du 26 février 2007, le DCTI a lancé un appel d'offres selon la procédure AIMP pour la construction du viaduc de Lect et la pose des rails sur la rue de Livron jusqu'à l'avenue de Vaudagne à Meyrin :

• ***Coût estimé de l'ouvrage :***

- *25 millions H.T pour les travaux d'infrastructure des voies de tram, aménagements routiers, etc. ;*
- *11 millions H.T. pour la construction d'ouvrages d'art, y compris travaux spéciaux*

• ***Début des travaux : automne 2007***

Aucune réserve pour l'adoption d'une loi de financement n'est prévue dans cet appel d'offres.

Or, cet ouvrage n'a pas fait l'objet d'une loi de financement spécifique et ne figure pas non plus dans le budget. Par ailleurs, selon des renseignements donnés en Commission des transports, l'enveloppe budgétaire, prévue par l'article 9 de la loi sur le développement des transports publics du 17.3.1988, est entièrement épuisée en raison des importants investissements actuellement effectués dans ce domaine.

Dans ces conditions, comment le Conseil d'Etat justifie-t-il de lancer cet appel d'offres inconditionnel sans déposer une loi de financement ? Comment compte-t-il financer cet ouvrage ?